

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 24°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux contrats de publicité et de promotion qu'il a conclus.

Contrats de publicité et de promotion

Exercice financier 2018-2019 (en date du 31 mars 2019)

Nom du fournisseur	Description du contrat	Date	Montant du contrat
Publicité J.L.	Items à l'effigie du Bureau du coroner	2018-06-21	2 848 \$
Impecca image et impression	Porte-bannière rétractable avec visuel du Bureau du coroner	2018-11-06	499 \$